

Question récurrente concernant

l'acquisition des fiches du fonds SECLI

Rappel :

- Le paiement du forfait autorise la reproduction des paroles et / ou des musiques des fiches du fonds SECLI.

- Selon l'indication ci-dessus, le forfait ne prévoit pas l'acquisition gratuite des fiches du fonds SECLI.

Comment obtenir des fiches anciennes ou nouvelles ?

- ✓ Soit en les achetant sur un site officiel d'éditeurs : Chantons en église, Il est vivant, Exultet...
- ✓ Soit sur le site du SECLI.
- ✓ Soit sur un site ayant un contrat de diffusion numérique avec le SECLI : Aider prêtres ...

Précisions concernant l'achat des partitions sur le site du SECLI :

Les fiches peuvent être achetées à l'unité (1,50 € pour les partitions scannées et 2 € pour les partitions gravées).

Pour faciliter les achats : 2 modalités

1. Souscription d'un compte pré payé : vous réglez par chèque, par virement ou par CB, une somme que vous pouvez ensuite débiter selon vos achats.
2. Souscription d'un ou plusieurs lots de 10 fiches pour 12 € le lot (soit un prix de 1,20 € par fiche au lieu des 1,50 € ou 2 €). Ces lots sont utilisables quand vous voulez et pour les fiches que vous souhaitez.